



L'Heureux Cyclage
c/o Pignon sur Rue
10 rue Saint Polycarpe
69001 LYON
Mail : contact@heureux-cyclage.org

Lyon, le 17 janvier 2016

Objet : Convocation aux Assemblées Générales de L'Heureux Cyclage et invitation aux rencontres de L'Heureux Cyclage à Lyon du 17 au 20 mars 2016

Documents joints :

- bulletin d'adhésion de L'Heureux Cyclage
- programme simplifié et provisoire des rencontres 2016
- Modifications des statuts proposées à l'AGE du 19 mars 2016
- Guide de l'administrateur
- Guide du référent géographique

Bonjour,

Pour les huitièmes rencontres de L'Heureux Cyclage, tous les ateliers vélos seront **accueillis par la Coordination Locale des Ateliers Vélo (CLAVette) de la Métropole Lyonnaise qui réunit l'Atelier du Chat Perché, les Bikers, Change de Chaîne, la P'tite Rustine et TriCycles.**

Nous avons le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale annuelle de l'association L'Heureux Cyclage**, le réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires qui se tiendra dans l'amphithéâtre Gaston Berger sur le Campus de l'INSA de Lyon, avenue Gaston Berger, 69100 Villeurbanne, le samedi 19 mars 2016 à 11h. Dans l'attente de la stabilisation du programme de la journée du 19 mars, nous attirons votre attention sur le fait que cet horaire est susceptible de varier à ± 2 h.

L'ordre du jour de celle-ci sera le suivant :

- Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Présentation du système de votation
- Présentation des ateliers adhérents 2015 et 2016
- Validation des nouveaux ateliers adhérents
- Présentation et approbation des rapports moral, d'activités et financier 2015
- Présentation du budget prévisionnel et du rapport d'orientation
- Questions diverses et échange avec la salle
- Vote du budget prévisionnel et du rapport d'orientation 2016 - 2017
- Présentation des candidatures pour le Conseil d'Administration
- Élections du conseil d'administration
- Choix du lieu d'accueil des rencontres 2017

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera précédée d'une **Assemblée Générale Extraordinaire** dans le même lieu.

L'ordre du jour de celle-ci sera le suivant :



- Modification de l'article 3 (siège social de l'association)
- Modification des articles 5 (composition) et 6 (conditions pour devenir membre)

Ces décisions peuvent induire une modification des statuts de l'association. Les raisons qui mène à ces questions, ainsi que les changements possibles des statuts sont décrites dans le document joint à ce courrier.

Nous vous invitons à consulter dès à présent la **page dédiée aux huitièmes rencontres** sur le site internet du réseau : <http://www.heureux-cyclage.org/les-huitiemes-rencontres.html>. Vous y trouverez le programme, les documents relatifs à l'AG (rapports moral, d'activité, financier), ainsi que le **questionnaire d'inscription** aux rencontres à remplir avant le 10 mars. Les détails d'organisation et de logistique y seront précisés.

Si vous ne pouvez pas être présent-e-s à aux Assemblées Générales, il est possible de vous faire représenter par un autre membre de L'Heureux Cyclage en nous transmettant les pouvoirs ci-joints dûment remplis. De plus, il vous est possible de nous adresser par écrit des **contributions aux questions diverses**. Des réponses y seront apportées au cours de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à **renouveler votre adhésion au plus vite pour l'année 2016** en nous renvoyant le bulletin que vous trouverez également en pièce jointe.

En préalable de l'AG, des échanges autour des problématiques et des projets des ateliers vélos seront prévus le jeudi 17 et le vendredi 18 mars. Le dimanche 20 mars, le Conseil d'Administration nouvellement élu se réunira pour préparer la mise en œuvre des projets des années 2016 - 2017. **Nous vous invitons à proposer votre candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration de L'Heureux Cyclage !**

Nous vous prions d'agréer nos salutations, heureuses et solidaires.

Pour le CA de L'Heureux Cyclage

Aline Dannappe & Romain Denoyer
Portes-paroles.



Annexe n°1 : EXTRAITS DES STATUTS DE L'HEUREUX CYCLAGE

« ARTICLE 8 : L'Assemblée Générale ordinaire

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres en règle avec les statuts de l'association et à jour de leur cotisation.

Elle se réunit une fois par an. Toutefois elle peut être convoquée extraordinairement soit par le Conseil d'Administration, soit à la demande de la majorité qualifiée des ateliers vélo adhérents.

Les convocations, avec l'ordre du jour, sont envoyées au moins quinze jours à l'avance aux membres. L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion et sur tout autre objet du Conseil d'Administration. Elle délibère sur la situation morale et financière de l'association et sur les seules questions inscrites dans l'ordre du jour. Elle vote un budget prévisionnel pour l'exercice suivant et le rapport d'orientation.

Elle vote le règlement intérieur et ses modifications. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des votants et sur les questions mises à l'ordre du jour. Chaque Atelier vélo adhérent dispose d'une voix. Il est représenté par une personne de son choix.

La présence ou la représentation d'au moins le tiers des ateliers vélo adhérents est indispensable.

L'Assemblée Générale élit chaque année les membres du Conseil d'Administration.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale à la première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau à un mois d'intervalle. Lors de cette réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé. Les représentants empêchés peuvent se faire représenter, soit par un autre représentant de leur structure, soit par un autre membre de L'Heureux Cyclage au moyen d'un pouvoir écrit; un membre ne pouvant recevoir plus d'un pouvoir. Le règlement intérieur précise les dispositions du vote par procuration. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote à bulletin secret peut être exigé si un des adhérents présents le demande.

Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal. Il est également tenu une feuille de présence signée par chaque personne physique présente. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ARTICLE 9 : L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée pour apporter toutes modifications aux présents statuts ou à la Charte fondatrice du réseau des Ateliers vélo, pour la dissolution et l'attribution des biens de l'association. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou à la demande de la moitié plus un des membres adhérents, selon les mêmes modalités qu'une Assemblée générale ordinaire. »



Annexe n°2 : Pouvoir pour l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Heureux Cyclage du 19 mars 2016

Je soussigné.....

Demeurant.....

.....,

représentant l'atelier vélo.....

Demeurant.....

.....,

donne pouvoir à

Demeurant.....

.....,

Pour représenter notre association à l'assemblée générale de L'Heureux Cyclage qui se tiendra le 19 mars 2016 à 11h dans l'amphithéâtre Gaston Berger sur le Campus de l'INSA de Lyon, avenue Gaston Berger, 69100 Villeurbanne en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature



Annexe n°3 : Pouvoir pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Heureux Cyclage du 19 mars 2016

Je soussigné.....

Demeurant.....

.....,

représentant l'atelier vélo.....

Demeurant.....

.....,

donne pouvoir à

Demeurant.....

.....,

Pour représenter notre association à l'assemblée générale extraordinaire de L'Heureux Cyclage qui se tiendra le 19 mars 2016 à 9h30 dans l'amphithéâtre Gaston Berger sur le Campus de l'INSA de Lyon, avenue Gaston Berger, 69100Villeurbanne, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature